



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/PAK/CIPM/2025 DU 27 FEV 2025, POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TYPE R+1 A USAGE D'HABITATION ET DE BUREAUX DESTINES A LA VEILLE DES PILOTES DU PORT AUTONOME DE KRIBI

FINANCEMENT : Budget du Port Autonome de Kribi. Exercices 2025, 2026 et 2027

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maitre d'Ouvrage, lance un appel d'offres pour le recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment type R+1 à usage d'habitation et de bureaux destinés à la veille des pilotes du Port Autonome de Kribi.

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent appel d'offres ont pour consistance les opérations ci-après :

- Fondations pour bâtiment
- Elévation et dallage du rez-de-chaussée et étage pour le bâtiment ;
- Couverture et toiture pour le bâtiment de veille ;
- Enduits et revêtements pour le bâtiment ;
- Menuiserie bois, Aluminium et métalliques pour le bâtiment ;
- Electricité courant fort pour le bâtiment ;
- Plomberie sanitaire pour le bâtiment ;
- Peinture pour restaurant et bloc toilette.

La consistance des travaux est définie de manière plus détaillée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

3. Allotissement

Le présent appel d'offres n'est pas alloti.





4. Cout prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de quatre-vingt-quatorze millions six cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix-sept (94 623 197) FCFA TTC.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de douze (12) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres s'adresse aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans l'exécution des travaux similaires.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget du Port Autonome de Kribi, Exercices 2025, 2026 et 2027.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet appel d'offres est le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 15 du DAO dont le montant s'élève à un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.





Est jugée non conforme un cautionnement de soumission :

- Qui ne mentionne pas le nom de toutes les parties du groupement le cas échéant ;
- Dont le montant garanti est inférieur au seuil exigé par le RPAO ;
- Qui comporte une erreur matérielle de nature à remettre en cause les effets de droit attendus.

Le cautionnement de soumission timbré doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).

10. Consultation du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Division des Marchés, au Rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2 du PAK à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis.

11. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.

12. Visite de site et réunion préparatoire

La visite de site se tiendra le 11 MARS 2025 dès 10 heures.

Le point de rencontre est fixé à l'annexe 1 du Port Autonome de Kribi, sis à l'immeuble R+2 derrière le bâtiment MEAO dès 09 heures. Chaque soumissionnaire mettra à la disposition de son équipe le matériel roulant nécessaire pour le déplacement vers le site des travaux. Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Appel d'Offres, chaque soumissionnaire supportera tous les frais nécessaires à la participation effective de son équipe à la visite.

Chaque soumissionnaire se verra établir une attestation de visite du site par le représentant du Maître d'Ouvrage au terme de la visite sus indiquée.

La réunion préparatoire à l'établissement des offres quant à elle aura lieu le 11 MARS 2025 dès 14 heures à la salle de réunion de l'annexe 1 du Port Autonome de Kribi, sis à l'immeuble R+2 derrière le bâtiment MEAO.





Seuls ceux des soumissionnaires ayant pris part à la visite de site seront autorisés à prendre part à la réunion préparatoire d'établissement des offres.

13. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir en version physique au plus tard le 25 MARS 2025 à 12 heures précises, heure locale, à l'adresse suivante :

Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

En outre, les informations du dossier financier (sous-détails des prix, bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif) seront remises sur une clé USB lors de la séance de dépouillement des plis.

Chaque offre portera la mention suivante :

« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003-
/AONO/PAK/CIPM/2025 DU 21 FEV 2025 POUR LA REALISATION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TYPE R+1 A USAGE D'HABITATION ET
DE BUREAUX DESTINES A LA VEILLE DES PILOTES DU PORT AUTONOME DE KRIBI.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

14. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt;
- Les plis ne respectant pas le principe de séparation des dossiers administratifs, techniques et financiers ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission (*étant entendu que le mode de soumission est hors ligne, toutes les offres qui ne seront pas déposées en version physique dans les conditions fixées par le présent avis de consultation seront irrecevables*);
- les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ;





- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.

Toutefois, une pièce administrative, y compris la caution de soumission, produite ou remise séance tenante lors de la séance d'ouverture des plis est recevable.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fait en un temps et aura lieu le ~~25 MARS 2025~~ à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion de l'immeuble R+2 du PAK, sis à côté de la MEAO à Kribi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas de non-conformité d'une pièce du dossier administratif y compris la caution de soumission lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

16. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires

- 1) Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins de 07 offres)
- 2) Offre administrative
 - Absence d'une pièce administrative à l'ouverture des plis ;
 - non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une





pièce du dossier administratif jugée non conforme lors de l'ouverture des plis ;

- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ;

3) Dossier technique

- Non-respect de 4 critères essentiels sur 5 ;
- Absence de la charte d'intégrité paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ;
- Absence du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ;
- Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ;

4) Dossier financier

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires ;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.

B. Critères essentiels

N°	Critères d'évaluation	Observation	
		Oui	Non
01	Présentation de l'offre		
02	Méthodologie et ordonnancement		
03	Expérience et qualification du personnel		
04	Matériels et Engins		
05	Références du soumissionnaire		
Note totale d'évaluation du dossier technique			





17. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir saisir la Cellule de Lutte Anti-corruption du PAK, l'Autorité chargée des Marchés du PAK (Conseil d'Administration), l'ARMP ou le Maître d'Ouvrage.

Kribi, le **21 FEV 2025**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI
MAITRE D'OUVRAGE**

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM/PAK
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.



Patrice Melom

